




FICHE D'INSCRIPTION

2020-2021

ENFANT	
Identité	Photo (*)
Nom :	
Prénom :	
Sexe :	
Naissance :	
A :	
Email :	
Tel :	

* A fournir si manquant.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
Assureur :
Num :

RESPONSABLE LEGAL	
Responsable 1	Responsable 2
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Type : Père / Mère / Autre (Précisez)	Type : Père / Mère / Autre (Précisez)
Adresse :	Adresse :
Email :	Email :
Tél. :	Tél. :
Portable :	Portable :
Tél. Pro. :	Tél. Pro. :

PERSONNES A Contacter

Contacts existants

Nouveaux contacts

Contact		Contact	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Type : Père / Mère / Autre (Précisez)		Type : Père / Mère / Autre (Précisez)	
Tél. :		Tél. :	
Portable :		Portable :	
Appel en cas d'urgence :	OUI / NON	Appel en cas d'urgence :	OUI / NON
Autorisé à récupérer l'enfant :	OUI / NON	Autorisé à récupérer l'enfant :	OUI / NON

Contact		Contact	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Type : Père / Mère / Autre (Précisez)		Type : Père / Mère / Autre (Précisez)	
Tél. :		Tél. :	
Portable :		Portable :	
Appel en cas d'urgence :	OUI / NON	Appel en cas d'urgence :	OUI / NON
Autorisé à récupérer l'enfant :	OUI / NON	Autorisé à récupérer l'enfant :	OUI / NON

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autorisations	Réponse
Partir seul : Si vous souhaitez que votre enfant quitte seul, ou accompagné d'un mineur, la structure, une autorisation parentale dûment datée et signée est obligatoire (A joindre avec cette fiche).	OUI / NON
Prise de photo : Nous donnons notre consentement, sans limitation de durée à la diffusion de l'image de notre enfant, à titre gratuit, dans le cadre de reportages, d'articles portant sur les animations réalisées dans les différentes structures.	OUI / NON
Sport : Nous autorisons notre enfant à participer aux activités sportives mises en place au sein de la structure.	OUI / NON
Hospitalisation : Nous autorisons le responsable de la structure à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale...) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant	OUI / NON

Appareillage	Réponse
Lunettes : Votre enfant a-t'il besoin de porter des lunettes ?	OUI / NON
Appareil dentaire : Votre enfant a-t'il besoin de porter un appareil dentaire ?	OUI / NON
Appareil auditif : Votre enfant a-t'il besoin de porter un appareil auditif ?	OUI / NON

Handicap	Réponse
Handicapé : Votre enfant a-t-il une notification de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ?	OUI / NON

Données complémentaires	
Classe (précisez) :	
Traitements médicamenteux (précisez) :	
Numéro allocataire CAF/MSA/Autre (précisez) :	
En cas de divorce ou litiges familiaux: Quel parent dispose de la garde de(s) l'enfant(s)? :	
Si autorisé à partir seul (précisez à partir de quelle heure?) :	
Employeur du Responsable 2 (nom, adresse, téléphone) :	
Employeur du Responsable 1 (nom, adresse, téléphone) :	

Informations médicales		
Médecin	Téléphone	Spécialité

Allergies

Pratiques alimentaires

Vaccin	Fait le	Date rappel
Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Poliomyélite (DTCP)		
Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Poliomyélite, Haemophilus (DTCPH)		
Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Poliomyélite, Haemophilus, Hépatite B		
Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite (DTP)		
Grippe		
Haemophilus influenzae b		
Hépatite A		
Hépatite B		
Méningocoque C		
Papillomavirus humains		
Pneumocoque		
Rougeole, Oreillons, Rubéole (ROR)		
Tuberculose (BCG)		
Varicelle		
Autre		

Maladie	Date maladie	Observation

Contre-indication	Date de début	Date de fin	Observation

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

Merci de fournir la photocopie des documents à jour suivants :

- Fiche d'inscription
- Photocopie du carnet de vaccination
- Copie du PAI (si nécessaire)
- Fiche de liaison
- Autorisation pour quitter seul la structure (si nécessaire)
- RIB au nom du payeur (si adhésion au prélèvement automatique)
- Planning de garde (en cas de garde alternée)
- Jugement de divorce (en cas de divorce ou de litiges familiaux sur la garde de(s) l'enfant(s))
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 (des deux parents ou du foyer fiscal (parent + conjoint vivant sous le même toit))

ATTESTATION

Nous soussignés (*)

responsables légaux de l'enfant (*)

- certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure,
- nous engageons à communiquer dans les meilleurs délais toute modification concernant cette fiche,
- certifions que notre enfant est couvert par une assurance responsabilité civile et avoir pris connaissance de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels,
- autorisons le responsable de la structure, en cas d'incident impliquant notre enfant, à communiquer nos coordonnées ainsi que les références de notre assurance au tiers lésé sur sa demande,
- autorisons la Directrice de la structure à prendre les mesures nécessaires pour l'appel des secours,
- attestons sur l'honneur être titulaires de l'autorité parentale et certifions sur l'honneur les renseignements portés par ce formulaire.

Responsable 1 (*)		Responsable 2	
Fait à :		Fait à :	
Date :		Date :	
Signature :		Signature :	

* A remplir obligatoirement

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
DES SPORTS
ET DE LA
VIE ASSOCIATIVE

Direction
régionale de
BOURGOGNE

Accueil de mineurs Fiche de liaison

Ce document permet de recueillir des éléments administratifs et certains éléments de la santé de l'enfant.
Vous devez remettre cette fiche à l'organisateur de l'accueil de l'enfant, sous enveloppe cachetée.
Merci de remplir le document lisiblement en lettre majuscule.

Nom, prénom de l'enfant :

Date de naissance : / /

Sexe : F / G

Représentant légal 1: Père, Mère ou responsable de l'enfant (barrer les mentions inutiles)

Nom, prénom

Adresse

: Domicile..... Travail..... Téléphone portable.....

Représentant légal 2: Père, Mère ou responsable de l'enfant (barrer les mentions inutiles)

Nom, prénom

Adresse

: Domicile..... Travail..... Téléphone portable.....

Personnes susceptibles d'être prévenues en cas d'urgence :

Nom, prénom

Adresse

: Domicile..... Travail..... Téléphone portable.....

Nom, prénom

Adresse

: Domicile..... Travail..... Téléphone portable.....

Les responsables légaux autorisent ces personnes à venir chercher l'enfant dans la structure

Assurance responsabilité civile : (si possible joindre attestation ou justificatif)

Compagnie :

Numéro d'adhérent :

Renseignements sanitaires

Vaccinations : (obligatoire)

Fournir la photocopie du carnet de vaccination en vérifiant que le nom de l'enfant est clairement mentionné.
A défaut, remplir le document ci-joint ou fournir une attestation de vaccination d'un médecin.

Indiquez ci dessous les éléments médicaux qui sont susceptibles d'avoir des répercussions sur le déroulement de l'accueil

Maladies ou allergies sévères connues : (exemple diabète, asthme, allergies alimentaires...)

Conduite à tenir spécifique (sommeil, hygiène, alimentation, port de lunettes, port d'appareillage auditif...)

Traitement médicamenteux : (susceptibles d'avoir des répercussions sur le temps de l'accueil)
si le traitement doit être pris sur le temps de l'accueil contactez le responsable.
Cela doit rester exceptionnel, et la copie de l'ordonnance en cours de validité est obligatoire.

Allergies médicamenteuses connues :

Si vous avez signalé des difficultés de santé et dans l'intérêt de l'enfant Contactez le responsable de la structure d'accueil

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et m'engage à signaler toute modification des renseignements fournis

Signature du responsable légal 1

Signature du responsable légal 2

**ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE
DES ENFANTS DE BRESSEY-SUR-TILLE
2020 – 2021**

ECOLE PRIMAIRE (ECOLE MATERNELLE + ECOLE ELEMENTAIRE)

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30-8h45	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire
8h35-8h45	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil
8h45-11h45	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
11h45-13h25	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
13h15-13h25	Accueil	Accueil	ACCUEIL PERISCOLAIRE 13H30 - 18H00	Accueil	Accueil
13h25-15h40	Classe	Classe		Classe	Classe
15h40-16h40	NAP	NAP		NAP	Périscolaire
16h40-18h45	Périscolaire	Périscolaire		Périscolaire	

Les temps "périscolaires" sont à la charge des parents.

Les N.A.P. (Nouvelles Activités Périscolaires) sont facultatives et gratuites, cependant les responsables légaux devront prévenir la responsable de l'accueil périscolaire en cas d'absence de l'enfant.

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE

Année scolaire 2020-2021

TARIFS COMMUNE

Tranche	Q.F. Mensuel	Matin	Repas Midi	Soir	Vendredi de 15 h 40 à 16 h 40	Mercredi après-midi	
						sans repas	avec repas
1	0 à 540,11	1,45	4,88	2,89	1,45	4,86	8,46
2	540,12 à 614,66	1,59	5,13	3,18	1,59	5,11	8,72
3	614,67 à 737,43	1,69	5,39	3,38	1,69	5,39	9,00
4	737,44 à 1105,90	1,80	5,60	3,60	1,80	5,76	9,38
5	1105,91 et plus	1,91	5,89	3,95	1,91	6,16	9,77
6	Enseignants - Personnel	/	6,47	/	/	/	/
7	Sans réservation	/	7,96	/	/	/	/

TARIFS HORS COMMUNE

Tranche	Q.F. Mensuel	Matin	Repas Midi	Soir	Vendredi de 15 h 40 à 16 h 40	Mercredi après-midi	
						sans repas	avec repas
1	0 à 540,11	1,88	6,34	3,75	1,88	6,31	10,38
2	540,12 à 614,66	2,06	6,66	4,13	2,06	6,64	10,62
3	614,67 à 737,43	2,19	6,87	4,39	2,19	7,00	10,89
4	737,44 à 1105,90	2,30	7,13	4,59	2,30	7,48	11,29
5	1105,91 et plus	2,40	7,28	4,79	2,40	8,00	11,69
6	Sans réservation	/	7,96	/	/	/	/

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE
ET RESTAURATION SCOLAIRE

Année scolaire 2020 -2021

TARIFS COMMUNE

Allergies alimentaires - Repas apporté

Tranche	Q.F. Mensuel	Repas Allergies alimentaires
1	0 à 540,11	2,44
2	540,12 à 614,66	2,57
3	614,67 à 737,43	2,69
4	737,44 à 1105,90	2,81
5	1105,91 et plus	2,94
6	Sans réservation	3,98

TARIFS HORS COMMUNE

Allergies alimentaires - Repas apporté

Tranche	Q.F. Mensuel	Repas Allergies alimentaires
1	0 à 540,11	3,17
2	540,12 à 614,66	3,34
3	614,67 à 737,43	3,49
4	737,44 à 1105,90	3,56
5	1105,91 et plus	3,64
6	Sans réservation	3,98



Service Péri scolaire : ☎ 03.80.37.01.41
perisco-bressey@netcourrier.com

Portail «FAMILLE : services péri scolaires» :
<https://portail.berger-levrault.fr/CommuneBresseySurTille21560/accueil>

MAIRIE : ☎ 03.80.37.05.80

REGLEMENT ACCUEIL PERISCOLAIRE RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2020 / 2021

Le présent règlement concerne le fonctionnement des accueils périscolaires du matin et du soir, la restauration méridienne, l'accueil de loisirs du mercredi après-midi ainsi que les Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.) mis en place par la Municipalité de Bressey-sur-Tille :

Ce règlement a été modifié et adopté en réunion du Conseil Municipal le 28 février 2020.

I) Horaires d'ouvertures :

- de 07 h 30 à 08 h 40 du lundi au vendredi (accueil du matin),
- de 11 h 45 à 13 h 15 du lundi au vendredi (restauration méridienne),
- de 15 h 40 à 16 h 40 les lundis, mardis et jeudis (N.A.P.),
- de 16 h 40 à 18 h 45 les lundis, mardis et jeudis (accueil du soir),
- de 11 h 45 à 18 h 00 les mercredis,
- de 15 h 40 à 18 h 45 les vendredis (accueil du soir).

II) Responsabilité :

La Commune de Bressey-sur-Tille, dont le siège est situé rue de Dijon, est responsable du fonctionnement des activités péri-éducatives durant les temps périscolaires.

Les enfants sont placés sous la responsabilité de l'équipe municipale et/ou des intervenants sous convention.

Le service d'accueil périscolaire est situé rue des Ecoles.

Le service restauration est assuré en liaison froide. Les repas sont livrés le matin dès 07 h 00 et réchauffés sur place pour le service du midi.

III) Inscription aux temps périscolaires :

L'inscription est obligatoire pour participer à un ou plusieurs temps périscolaire(s).

Pour inscrire un enfant aux temps périscolaires le(s) responsable(s) légal (aux) doit (doivent) remplir au préalable un dossier d'inscription et fournir toutes les pièces justificatives nécessaires (dossier à télécharger sur le Portail «Famille : services périscolaires» et à déposer en Mairie).

L'inscription de l'enfant ne sera effective que lorsque le dossier de l'enfant sera complet.

IV) Accueil de l'enfant :

La fréquentation de l'enfant aux différents services devra être programmée régulièrement par le(s) parent(s) ou responsable(s) légal(aux) sur le Portail «Famille : services périscolaires».

L'enfant pourra être pris en charge le mercredi dès la sortie de l'école :

- soit pour se restaurer seulement en attente du retour des parents jusqu'à 13 h 30,
- soit pour se restaurer puis rester l'après-midi en accueil périscolaire jusqu'à 18 h 00,
- soit pour venir uniquement en accueil périscolaire l'après-midi jusqu'à 18 h 00 (l'enfant rentre manger à la maison).

Les annulations et rajouts éventuels seront soumis à **un délai de 48 h pour la restauration scolaire et de 24 h pour les autres services périscolaires**, au-delà de ces délais les repas et services périscolaires seront facturés aux tarifs en vigueur.

Cependant en cas de maladie de l'enfant un certificat médical sera demandé pour effectuer un défraiement des repas et autres services.

Afin de permettre une parfaite surveillance de la présence des enfants, **les parents doivent impérativement prévenir la responsable du service en cas d'absence non prévue** de l'enfant en restauration ou en accueil périscolaire. Un message peut être laissé sur le répondeur du service (03.80.37.01.41) le plus tôt possible dans la journée. **Le service sera facturé selon le dispositif prévu au § 5** si l'enfant n'est pas présent alors qu'il était inscrit et que la responsable n'a pas été prévenue en temps et en heure.

Par mesure de sécurité les enfants doivent être accompagnés par les parents dans la structure et non laissés à proximité sur le trottoir, tout incident ou accident en dehors des locaux incombe à la responsabilité des parents.

V) Pénalités pour absences injustifiées et/ou retards des parents aux heures de sortie des classes :

Considérant que l'indiscipline des parents par des retards et/ou des oublis désorganise la bonne marche du service périscolaire et des N.A.P., les pénalités suivantes sont adoptées:

- En cas d'absence injustifiée d'un enfant inscrit aux N.A.P., une pénalité financière de 3,50 € sera appliquée aux parents;
- Les enfants non inscrits au préalable souhaitant bénéficier du service de restauration se verront appliquer un tarif de 7,96 € par repas incluant la garderie méridienne ou 3,98 € par repas PAI incluant la garderie méridienne;
- Le respect des horaires de fonctionnement est **impératif** (notamment en cas de non-respect de l'heure de fermeture du service périscolaire, une pénalité forfaitaire de 4,60 € sera appliquée);
- Pour des raisons de sécurité, les enfants non récupérés par les parents à la sortie des écoles le midi ou le soir seront, à la demande de la Directrice de l'école primaire, pris en charge par le service périscolaire. Dans ce cas, les pénalités suivantes seront facturées aux parents :
 - 7,96 € par repas incluant la garderie méridienne,
 - 3,50 € pour prise en charge de l'enfant aux N.A.P.,
 - 4,60 € pour la garderie du soir **en plus** du forfait garderie de base.

VI) Dispositions diverses :

Le goûter n'est pas fourni par le service. Les parents sont tenus de donner un goûter à l'enfant fréquentant l'accueil du soir. Le goûter peut être fourni à l'avance pour la semaine dans une boîte en plastique.

Il suffit de mentionner le nom de l'enfant sur celle-ci.

Une autorisation écrite des parents est obligatoire dans le cas où une tierce personne (famille ou ami) prend en charge l'enfant alors qu'il se trouve au service d'accueil périscolaire.

Il en est de même si l'enfant est autorisé à rentrer seul au domicile des parents.

En cas de séparation des parents et de garde conjointe de l'enfant, une autorisation précisant les droits de chacun doit être établie par chacun d'entre eux.

Si des enfants apportent dans la structure des jeux ou des objets de valeur, le personnel d'encadrement n'est pas responsable de la perte ou de la détérioration éventuelle de ceux-ci.

Durant les activités périscolaires l'enfant doit :

- respecter les mêmes règles que durant le temps scolaire et avoir un comportement requis lors des heures d'enseignement ;
 - respecter ses camarades, les animateurs, les locaux ainsi que le matériel mis à sa disposition;
- Toute détérioration du matériel imputable à un enfant pour un non-respect des consignes sera à la charge des responsables légaux.
- se conformer aux exercices de sécurité effectués en cours d'année avec les encadrants.

VII) Facturation :

La vaisselle cassée fera l'objet d'un paiement :

- 0,80 € le verre,
- 1,00 € l'assiette,
- 0,60 € le couvert,
- 5,00 € le broc.

Le paiement devra être effectué en chèque à la Trésorerie de Dijon Banlieue ou en numéraire à la Mairie de Bresse-sur-Tille, dès réception de la facture.

Les factures peuvent être réglées par prélèvement automatique. Pour les formalités concernant ce moyen de paiement, s'adresser à la Mairie de Bresse-sur-Tille.

VIII) Tarifs :

Afin de bénéficier du meilleur tarif pour les repas ou l'accueil périscolaire, les parents doivent produire, lors de l'inscription de leur enfant, l'original de l'avis d'impôt sur le revenu 2020 (sur les revenus de l'année 2019), à partir duquel sera calculé le Quotient Familial Mensuel (Q.F.M.).

$$\text{Q.F.M.} = \frac{\text{Revenu imposable}}{(\text{Nombre de parts} \times 12)}$$

L'avis d'imposition sera tenu confidentiel par les services de la Mairie.

Le tarif le plus élevé sera appliqué aux familles qui ne souhaitent pas produire ce document.

Signature des parents (précédée de la mention «Lu et approuvé»)